



Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

500 m

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : PLAZAC (330)

Section : B101
 Qualité du plan : 1
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/2000
 Date de l'édition : 04-08-2005
 Support magnétique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 401 e
 Numéro d'ordre du registre de la commune de Sarlat
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER DE SARLAT
 26, AVENUE DE SELVES
 24205 SARLAT CEDEX
 TÉL : 05 53 31 59 15
 OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 16H

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - Et après les indications qu'ils ont fournies au bureau -
 B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain -
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 08/08/2005 par M. ANGIBAULT géomètre à ROUFFIGNAC
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
 PLAZAC Le 13/12/2005

Document d'arpentage dressé par M. Hubert ANGIBAULT à Géomètre Expert
 daté : 13/12/2005
 Signature :



(1) Rayer les mentions inapplicables. (2) Qualité de la justification agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...). (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

